



KFW

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA
REVISION DU MANUEL DE PROCEDURES DU PROGRAMME
REGIONAL «SANTE DE LA REPRODUCTION ET
PREVENTION DU VIH DANS
LA REGION DE LACEDEAO»**

TERMES DE REFERENCE

A-INTRODUCTION

Dans le cadre de la coopération financière entre le Gouvernement allemand et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le domaine de la Santé de la Reproduction et la prévention du VIH/SIDA, l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) et la Banque de Développement (KfW) ont convenu de la mise en place d'un Programme Régional.

L'objectif général du programme est de contribuer à une amélioration de la santé de la reproduction dans les pays de la CEDEAO. Plus spécifiquement, il s'agit de (i) la disponibilité des produits de la Santé de la Reproduction (SR) et (ii) la satisfaction de la demande des services de la Santé de la Reproduction.

Pour atteindre ces objectifs, le programme régional est conçu sous forme d'un Mécanisme de Financement Régional (MFR) des produits de la Santé de la Reproduction. Le MFR est structuré en deux composantes:

- Un Fonds destiné à l'acquisition de produits de la planification familiale (à priori condoms masculins, implants, injectables) – ou «Fonds d'Achat des Produits» (FAP) : les produits concernés sont destinés à renforcer les stocks des pays bénéficiaires.
- Un Fonds destiné au financement des interventions dans le cadre du renforcement des capacités – ou «Fonds de Renforcement des Capacités» (FRC) : les actions visées concernent le renforcement des acteurs nationaux bénéficiaires dans le domaine de la planification, l'acquisition et la distribution des produits SR et IEC/CCC pour la planification familiale et la prévention du VIH. En outre, le programme vise au renforcement de l'OOAS.

Le mécanisme est destiné à couvrir l'ensemble des quinze pays de la zone CEDEAO. Seul le fonds relatif à l'achat de produits contraceptifs (FAP) ne concerne que cinq pays : Bénin, Burkina Faso, Ghana, Guinée Bissau et Niger. Dans chacun de ces pays, les bénéficiaires sont aussi bien des organisations publiques (le ministère de la santé) et privées, que les ONG et les organisations de marketing social implantées dans ces pays.

Le Programme Régional « Santé de la Reproduction et Prévention du VIH dans la Région de la CEDEAO » a effectivement démarré en 2010 avec l'installation de son Unité de Gestion (UG). Sa première phase a couvert la période 2010-2012 suivie d'une deuxième phase en 2013. La troisième phase couvre la période 2014-2017 et la quatrième phase commencera en 2018. Ces sept (7) années de mise en œuvre des activités du programme sont guidées par un manuel de procédures élaboré en 2014. Ce manuel est la version révisé d'un premier qui avait été élaboré lors de l'étude de faisabilité du Mécanisme de Financement Régional (MFR) en 2007.

L'OOAS accorde une importance au fait qu'un manuel de procédure est un outil adapté à l'organisation, véritablement opérationnel, exploitable par tous les intervenants et mis à jour régulièrement par les institutions assujetties afin de faciliter la compréhension du système comptable et la réalisation des contrôles. C'est pour cela qu'elle a sollicité une seconde révision du manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable du programme.

Cette mise à jour est motivée par l'évolution du programme et les différents changements opérés au cours de sa mise en œuvre. Elle doit doter le programme d'un manuel de procédure qui puisse véritablement constituer pour l'Unité de gestion du programme et les bénéficiaires un recours en cas d'oubli ou de doute sur les procédures à suivre dans l'exécution des activités.

B- OBJECTIFS

Réviser et actualiser le manuel de procédures du programme régional en tenant compte de l'évolution du programme et des différentes modifications survenues lors de sa mise en œuvre. Il s'agit spécifiquement de :

- Faire l'état des lieux de la mise en œuvre du manuel de procédures actuel ;
- Identifier les différents changements opérés au cours des sept (7) années de mise œuvre dudit programme ;
- Définir les orientations et les résultats à atteindre ;

- Définir les différents taux de per diem et les délais de route applicables dans les pays ;
- Définir les différents seuils à appliquer lors de la passation de marché ;
- Définir la liste des pièces justificatives à fournir en fonction de chaque type d'activités (achat, réunion, atelier, formation, supervision etc.) ;
- Réviser le manuel de procédures pour tenir compte de la procédure administrative, financière et comptable ;
- Mettre le manuel de procédures à la disposition des bénéficiaires ;
- Accompagner les pays dans l'appropriation du manuel de procédures.

C- RESULTATS ATTENDUS

- L'état des lieux de la mise en œuvre du manuel de procédures actuel est connu ;
- les différents changements opérés au cours des sept (7) années de mise œuvre dudit programme sont identifiés ;
- Les différents axes d'actualisation sont définis ;
- Les taux de per diem et les délais de route applicables dans les pays sont connus ;
- Les seuils applicables lors de la passation de marché sont connus ;
- La liste des pièces justificatives à fournir est connue ;
- Le manuel de procédures est actualisé ;
- Le manuel de procédures est disponible dans les pays ;
- Le manuel de procédures est connu de l'ensemble des bénéficiaires du programme.

Le document final doit :

- Fournir le cadre normatif d'exécution des missions assignées au programme en conformité avec les principes de gestion généralement admis, les dispositions des conventions de financement, les principes de gestion de la KfW et de l'OOAS ;
- Décrire l'organisation administrative, financière et comptable ;
- Décrire les procédures de dépenses dans les conditions garantissant un contrôle interne efficace, en formalisant les contrôles à effectuer ainsi que les responsables de ceux-ci à chaque étape du circuit des documents ;
- Décrire les procédures à mettre en œuvre par l'ensemble des bénéficiaires (personnel comptable, administratif) ainsi que les tâches qui leur incombent.

D- APPROCHE METHODOLOGIQUE

Dans le cadre de la conduite de cette étude, le consultant aura à proposer une note méthodologique qui sera validée avant le démarrage des travaux. L'approche qui sera validée doit être participative. Elle doit aussi prendre en compte les éléments suivants :

- Préparation de tous les documents devant servir à la mise à jour du manuel ;
- Etat des lieux de la mise en œuvre du manuel de procédures ;
- Définition des différents axes d'actualisation ;
- Réunion de validation des propositions du consultant et envoi du draft du manuel à la KfW et aux pays pour observations ;
- Finalisation du manuel actualisé.

Le tableau suivant résume les approches à utiliser pour valider la proposition du consultant. L'offre financière doit tenir compte des options qui figurent dans ce tableau.

Structure à consulter	Méthode de validation
Validation par l'OOAS	Réunion au siège de l'OOAS à Bobo-Dioulasso
Validation par la KfW	Envoi par email et par courriel de la proposition du consultant
Validation par les 5 pays pilotes	Option 1 : Visite des 5 pays pilotes Option 2 : Visite de 3 des 5 pays pilotes Option 3 : Envoi par email et par courriel de la proposition du consultant Option 4 : Entretien téléphonique avec les 5 pays
Validation par l'ensemble des acteurs	Revue du Programme Régional

E- PORTEE DE L'ETUDE

Le mécanisme est destiné à couvrir l'ensemble des quinze pays de la zone CEDEAO. Mais le fonds relatif à l'achat de produits contraceptifs (FAP) ne concerne que cinq pays à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée Bissau et le Niger.

a) Bénin

- Le ministère de la Santé (Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant) ;
- La CAME ;
- L'Association Béninoise de la Planification Familiale ;
- L'Association Béninoise pour le Marketing Social (ABMS/PSI).

b) Burkina-Faso

- Le Ministère de la Santé (Direction de la Santé de la Famille et Direction générale de la pharmacie, du médicament et des laboratoires) ;
- La Centrale d'achat des médicaments essentiels génériques et de consommables médicaux (CAMEG) ;
- Le Programme de Marketing social et de Communication pour la santé (PROMACO) ;
- L'Association Burkinabè pour le Bien Etre Social (ABBEF).

c) Ghana

- Le Ministère de la Santé (Direction de la Santé de la Reproduction).
- Procurement unit ;
- Ghana Health Service ;
- PPAG
- MSIG
- GSMF.

d) Guinée-Bissau

- Le Ministère de la Santé (Direction de Service de Santé de la Reproduction) ;
- Associacao Guineense de Marketing Social para a Saude (AGMS /GB) ;
- Associacao Guineense para o Bem Estar Familiar (AGUIBEF) ;
- CECOME.

e) Niger

- Le Ministère de la Santé (Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant) ;
- ANIMAS SUTURA ;
- L'Association Nigérienne pour le Bien-être familial ;
- PSI ;
- ONPPC.

F- PRODUITS

Au terme de l'étude, il est demandé au consultant de soumettre à l'OOAS un manuel de procédures administrative, financière et comptable structuré de façon suivante :

- Présentation du manuel de procédures
- Description et organisation du programme
- Système d'information de gestion administrative, comptable et financière du programme

G- DUREE DE LA PRESTATION

Le tableau suivant résume la durée de la prestation estimée à 45 jours à compter de la date de la signature du contrat :

TACHES	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Réalisation de l'état des lieux de la mise en œuvre du manuel de procédures actuel	X					
Identification des différents changements opérés au cours des sept (7) années de mise œuvre du programme	X					
Définition des orientations et des résultats à atteindre et révision du manuel de procédures		X	X			
Validation du manuel par l'OOAS, la KFW et les pays				X	X	
Finalisation du manuel actualisé						X

H- PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit être un Expert-Comptable de bonne notoriété ou titulaire d'un PHD en Gestion ou équivalent. Il devra remplir les conditions suivantes :

- justifier d'au moins 10 ans d'expériences, ayant à son actif l'élaboration de plusieurs manuels de procédures administratives, comptables et financière, de projets, d'ONG et plus spécifiquement des projets de développement évoluant dans le secteur de la santé ;
- avoir une expérience d'au moins cinq (05) consultances similaires (Mission d'élaboration ou de révision de manuel de procédures) ;
- avoir une compétence et une expérience afférentes aux principaux domaines d'activité tels que la santé publique, l'approvisionnement en produits de santé et en gestion de logistique, le marketing social et la gestion de programmes;
- avoir une expérience et la connaissance des pays de la sous-région de la CEDEAO seraient un atout ;
- avoir une bonne connaissance du français, de l'anglais et du portugais, dont une parfaite maîtrise orale et écrite d'une de ces trois langues ;
- avoir Une bonne connaissance des procédures de gestion de la CEDEAO /ou de la KFW serait un atout ;
- être inscrit à un ordre d'expert-comptable sera un atout.